



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.955**

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-16461- DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED - COMPTE RENDU AFFICHE - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE</p>

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES EXERCICE 2010. -
INFORMATION DU CONSEIL**

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard GERACI à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à M. Victor TONIN, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/09/11**

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES EXERCICE 2010. -
INFORMATION DU CONSEIL

Mes chers Collègues,

La SPLA Pays d'Aix Territoires a été constituée, en fin d'année 2009, à l'initiative de la Ville d'Aix-en-Provence et de la Communauté du Pays d'Aix.

La " SPLA Pays d'Aix Territoires " dispose d'un capital social de 500 000,00 € détenu à ce jour par la Ville d'Aix-en-Provence pour 57,97 %, et par la Communauté du Pays d'Aix pour 40 %. Le solde soit 2,03 % étant détenu par les quatorze communes de la Communauté du Pays d'Aix qui ont souscrit au capital afin de permettre l'intervention de la société sur leur territoire.

Cette société peut intervenir dans différents domaines pour les opérations définies par les articles L 300-1 et L 327-1 du Code de l'Urbanisme qui peuvent se décliner ainsi :

- la mise en œuvre d'un projet urbain et d'une politique locale de l'habitat (organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil des activités économiques, développement des loisirs et du tourisme, réalisation d'équipements collectifs ou de locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, lutte contre l'insalubrité, renouvellement urbain, sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti et les espaces naturels),
- la réalisation d'études préalables (acquisition et cession d'immeubles, opération de construction ou de réhabilitation immobilière, exercice du droit de préemption par délégation,

Sur le territoire aixois cela concerne des opérations de voiries (l'Ensoleillée), de création d'équipements (fourrière/refuge à l'Arbois, transfert Ecole Supérieure d'Art au Jas de Bouffan) ainsi que des études sur des projets d'aménagement (Centre de Congrès Carnot, La Constance,...)

Je vous propose donc de prendre connaissance du rapport d'activités et des comptes et bilans de la société pour l'exercice 2010 qui constitue la première année de fonctionnement effectif.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du Présent Rapport.

**2011.955 - RAPPORT D'ACTIVITÉS SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES EXERCICE 2010. -
INFORMATION DU CONSEIL**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

S.P.L.A. PAYS D'AIX TERRITOIRES

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2010

Société Publique Locale d'Aménagement au capital de 500 000 €

Siège social : 2 rue Lapierre – Aix-en-Provence

Siret : 520 668 443

SOMMAIRE

I.	PREAMBULE	3
II.	LES ACTIVITES AU COURS DE L'EXERCICE.....	9
	A. LES CONCESSIONS	9
	B. LES CONVENTIONS DE TRAVAUX.....	10
	C. L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	14
	D. LES PRESTATIONS DE SERVICE	15
III.	EXAMEN DES COMPTES.....	18
	A. REGLES ET METHODES COMPTABLES	18
	B. EXAMEN DU BILAN – ACTIF	18
	C. EXAMEN DU BILAN – PASSIF	19
	D. EXAMEN DU COMPTE DE RESULTAT	20
	E. RESULTAT GLOBAL DE LA SOCIETE	21
IV.	LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	21
	A. LES PERSPECTIVES OPERATIONNELLES	21
	B. LES MOYENS DE LA SPLA	24

S.P.L.A. PAYS D'AIX TERRITOIRES

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux statuts de votre Société, pour vous rendre compte des opérations effectuées pendant l'exercice 2010 et soumettre à votre approbation, le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 Décembre 2010.

Après un compte-rendu de la vie de la Société nous aborderons successivement les activités au cours de l'exercice et l'examen des comptes de l'année 2010.

Nous terminerons par un exposé sur l'évolution de l'activité, depuis la clôture de l'exercice et sur les perspectives d'avenir de votre Société.

I. PREAMBULE

L'AGO constitutive de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES s'est tenue le 28 octobre 2009. Lors de cette AGO, le nombre d'administrateurs a été fixé à 9 sièges, dont 5 pour la Ville d'Aix-en-Provence et 4 pour la Communauté du Pays d'Aix.

Par décision des actionnaires, Monsieur Jean-François BIGOUROUX a été désigné en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Madame VASSEUR en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour 6 exercices.

La SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES dont les statuts ont été signés le 1^{er} décembre 2009, a été immatriculée au registre du commerce le 11 mars 2010.






Au cours de l'exercice 2010, votre Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises les :

- ✚ Le 3 février 2010
- ✚ Le 16 juin 2010.
- ✚ Le 29 septembre 2010
- ✚ Le 15 décembre 2010

Le Conseil d'Administration du 3 février 2010 a constaté :

- ✓ la désignation par la Communauté du Pays d'Aix de ses représentants au Conseil d'Administration à savoir :
 - ✚ Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.
 - ✚ Monsieur Michel BOYER.
 - ✚ Monsieur Joël MANCEL.
 - ✚ Monsieur Jean-Pierre SAEZ.

- ✓ la désignation par la Ville d'Aix-en-Provence de ses représentants au Conseil d'Administration

-  Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.
-  Madame Odile BONTHOUX.
-  Monsieur Alexandre GALLESE.
-  Monsieur Jean-Christophe GROSSI.
-  Monsieur Jean-Marc PERRIN.

Monsieur BRAMOULLÉ, désigné à la fois par la Communauté du Pays d'Aix et par la Ville s'est désisté de son poste d'administrateur pour la CPA. Monsieur FERAUD a été désigné en qualité de représentant de la CPA.






Et a désigné :

- ✓ en qualité de Président Directeur Général, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ qui assumera la Direction Générale de la société.
- ✓ en qualité de Directeur Monsieur Jean-Louis VINCENT.





Deux conseillers apporteront leur expertise et assumeront leurs fonctions à titre bénévole et gracieux, Monsieur Dominique GAJAS et Monsieur Henri DOGLIONE.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mars 2010, le nombre d'administrateurs a été porté de 9 à 18, dont 4 sièges attribués à l'Assemblée Spéciale.

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence, réuni le 8 mars 2010 a désigné des représentants supplémentaires au Conseil d'Administration de PAYS D'AIX TERRITOIRES, à savoir :

-  Madame Danièle BRUNET
-  Madame Catherine RIVET-JOLIN
-  Monsieur Stéphane PAOLI
-  Monsieur Francis TAULAN
-  Monsieur Victor TONIN

L'Assemblée Spéciale qui s'est réunie le 8 juin 2010 conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la SPLA, validé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mars 2010, a désigné ses représentants au Conseil d'Administration :

-  Monsieur Jacques BUCKI, Maire de Lambesc
-  Monsieur Roger PELLENC, Maire de Pertuis
-  Monsieur Jacky PIN, Maire de Rognes
-  Madame Monique SLISSA, Premier Adjoint des Pennes-Mirabeau.

A l'occasion du Conseil d'Administration du 29 septembre 2009, l'article 5 du Règlement Intérieur de la SPLA a été modifié afin de toujours associer le Maire de la commune sur le territoire de laquelle se déroule une opération confiée par la Communauté du Pays d'Aix au Comité de Pilotage.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en séance le 29 septembre 2010 a décidé de modifier les statuts comme suit :

Préambule – alinéa 4 :

Ajout : « Par ailleurs, la loi du 28 mai 2010 a élargi le domaine des compétences de la SPLA aux études et opérations visées à l'article L 327-1 du Code de l'urbanisme. »

Article 2 «Objet» :

Alinéa 1 – ancienne rédaction :

La société a pour objet de réaliser pour le compte de ses collectivités territoriales et établissements publics actionnaires et dans le périmètre géographique, toute opération d'aménagement définie à l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme à savoir :

Alinéa 1 – nouvelle rédaction :

La société a pour objet de réaliser pour le compte de ses collectivités territoriales et établissements publics actionnaires et dans leur périmètre géographique, toute opération définie à l'article L 300-1 et à l'article L327-1 du Code de l'urbanisme, à savoir :

Alinéa 3 – ancienne rédaction :

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Alinéa 3 – nouvelle rédaction :

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux domaines de compétence visés aux articles L 300-1 et L 327- 1 du Code de l'Urbanisme, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Article 18 - Pouvoirs du Conseil d'Administration

Alinéa 8 – ancienne rédaction :

Le conseil d'administration arrête les conditions générales d'intervention de la société au profit de ses actionnaires.

Alinéa 8 – nouvelle rédaction :

Le conseil d'administration nomme les membres de la Commission d'appel d'offres et en détermine les conditions de fonctionnement.

Article 21 « Commission d'appel d'offres » :

Alinéa 1 – ancienne rédaction :

Pour les besoins propres de la Société, il est institué au sein du Conseil d'administration une commission d'appel d'offres chargée de la passation des marchés conformément aux procédures de publicité et de mise en concurrence du Code des marchés publics.

Alinéa 1 – nouvelle rédaction

Une Commission d'Appel d'Offres est créée pour la passation des marchés conformément aux procédures de publicité et de mise en concurrence prévues par les lois et règlements pour les marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des Marchés Publics.

La composition et le fonctionnement de cette commission seront déterminés par le Conseil d'Administration.

Lors du Conseil d'Administration du 29 septembre 2010, deux conventions de mise à disposition ont été signées afin d'encadrer le fonctionnement entre les deux sociétés. En effet, la question des moyens matériels et humains avait fait l'objet d'un développement qui évoquait d'une part le glissement progressif de l'activité contrats publics de la SEMEPA vers la SPLA, et d'autre part le principe de la mise à disposition des moyens de la SEMEPA au bénéfice de la SPLA, lors de la phase de démarrage de cette dernière.

- ✚ une convention de mise à disposition de moyens humains qui précise la liste des salariés de la SEMEPA concernés, ainsi que les missions que ces personnes sont amenées à effectuer pour le compte de la SPLA.

Cette convention précise également les modalités de suivi du temps de travail qui permettront de justifier les factures que la SEMEPA adressera à la SPLA.

Afin de rester en dehors du cadre du prêt de main d'œuvre à titre onéreux, les frais de personnel seront refacturés au coût de revient.

- ✚ une convention de mise à disposition de moyens matériels qui prévoit les conditions d'utilisation du matériel de la SEMEPA pour la réalisation de l'activité de la SPLA. Son montant sera inférieur à 20 000 € HT pour une année. Sont mis à disposition de la SPLA, essentiellement les locaux, le matériel de bureau, les fournitures de bureau, le chauffage, le téléphone, l'informatique, l'électricité ; cette énumération n'étant pas limitative.

Ces conventions, d'une durée de 12 mois, ont pris effet le 1^{er} octobre 2010 et ont été mises en place dans l'attente de la création d'un GIE constitué par la SEMEPA et la SPLA.

L'Assemblée est informé que le Conseil d'Administration a décidé en date du 20 avril 2011 que les conventions conclues entre la SPLA Pays d'Aix Territoires et ses actionnaires constituent des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (article L 225-39 du code de commerce) et ne sont pas soumises aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Toute convention qui, compte tenu de son objet, de sa nature, de son montant ou de tout autre élément n'entrerait pas dans la définition de l'article L 225-39 sera soumise à l'application des articles L 225-38 et L225-40 du code de commerce.

Liste des Actionnaires de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

COLLECTIVITES	NOMBRES D'ACTIONS	CAPITAL DETENU	DATE D'ENTREE AU CAPITAL
AIX-EN-PROVENCE	5 799	289 950 €	28 Septembre 2009
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX	4 000	200 000 €	23 Octobre 2009
VENELLES	30	1 500 €	8 Mars 2010
PERTUIS	30	1 500 €	8 Mars 2010
TRETS	30	1 500 €	8 Mars 2010
LAMBESC	30	1 500 €	12 Avril 2010
LES PENNES MIRABEAU	5	250 €	17 Mai 2010
CHATEAUNEUF LE ROUGE	1	50 €	17 Mai 2010
VENTABREN	30	1 500 €	17 Mai 2010
ROGNES	30	1 500 €	17 Mai 2010
COUDOUX	2	100 €	17 Mai 2010
SIMIANE COLLONGUE	2	100 €	17 Mai 2010
ROUSSET	1	50€	28 Juin 2010
LA ROQUE D'ANTHERON	10	500€	7 Mars 2011

Liste des Administrateurs de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Ville d'Aix-en-Provence	Administrateur Aix	Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
Ville d'Aix-en-Provence	Administrateur Aix	Monsieur Jean-Christophe GROSSI
Ville d'Aix-en-Provence	Administrateur Aix	Monsieur Jean-Marc PERRIN
Ville d'Aix-en-Provence	Administrateur Aix	Madame Odile BONTHOUX
Ville d'Aix-en-Provence	Administrateur Aix	Monsieur Alexandre GALLESE
Ville d'Aix-en-Provence	Administrateur Aix	Monsieur Victor TONIN
Ville d'Aix-en-Provence	Administrateur Aix	Monsieur Stéphane PAOLI
Ville d'Aix-en-Provence	Administrateur Aix	Monsieur Francis TAULAN
Ville d'Aix-en-Provence	Administrateur Aix	Madame Catherine RIVET-JOLIN
Ville d'Aix-en-Provence	Administrateur Aix	Madame Danièle BRUNET
Communauté du Pays d'Aix	Administrateur CPA	Monsieur Jean-Pierre SAEZ
Communauté du Pays d'Aix	Administrateur CPA	Monsieur Jean-Claude FERAUD
Communauté du Pays d'Aix	Administrateur CPA	Monsieur Michel BOYER
Communauté du Pays d'Aix	Administrateur CPA	Monsieur Joël MANCEL
Assemblée Spéciale	Administrateur	Monsieur Jacques PIN
Assemblée Spéciale	Administrateur	Monsieur Roger PELLENC
Assemblée Spéciale	Administrateur	Monsieur Jacques BUCKI
Assemblée Spéciale	Administrateur	Madame Monique SLISSA

II. LES ACTIVITES AU COURS DE L'EXERCICE

Les activités de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES se répartissent en quatre différents types d'opérations :

- ✚ Les concessions,
- ✚ Les conventions de travaux
- ✚ L'assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- ✚ Les prestations de services

A. LES CONCESSIONS

Communauté du Pays d'Aix
Ville d'Aix-en-Provence
ZAC de l'Enfant

Cette concession a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires en Février 2010.

Depuis cette date, la SPLA Pays d'Aix Territoires a entamé les missions qui lui sont dévolues.

Ainsi, les négociations foncières ont été relancées avec les différents propriétaires en vue de l'acquisition des terrains privés à l'intérieur du périmètre de l'opération. Une première promesse de vente a été signée et les discussions se poursuivent avec un second propriétaire.

Parallèlement, la SPLA Pays d'Aix Territoires a lancé la consultation en vue de désigner le prestataire chargé de mettre en œuvre le dossier de déclaration d'utilité publique permettant d'envisager l'utilisation de l'expropriation.

L'acquisition d'une première propriété, couplée avec les terrains déjà acquis par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, permet de proposer l'aménagement d'une première tranche au nord de l'opération, parfaitement cohérente et desservie par la voie Delaunay et par la rue des frères Perret prolongée, dans des conditions définitives. Ainsi, si la deuxième acquisition devait prendre trop de temps, voire aller à l'expropriation dont la durée sera de plusieurs années, la première tranche fonctionnera de façon optimale et autonome.

Dans cette optique, sur le plan technique, la SPLA Pays d'Aix Territoires, après consultation, a choisi les prestataires devant mettre en œuvre le projet d'aménagement sur les bases du dossier de réalisation de ZAC et du POS approuvés.

Le BET CERRETTI a été retenu pour assurer la conception du projet jusqu'à la phase DCE, SAFEGE assurera la partie hydraulique et Loi sur l'Eau alors que le Cabinet ATGTSM sera le géomètre de l'opération.

**Communauté du Pays d'Aix
Commune de Trets
ZAC de la Burlière**

La concession d'aménagement a été approuvée par le Conseil d'Administration fin Septembre 2010 et le contrat a été signé début Octobre.

Il est utile de rappeler à ce sujet que, si le périmètre total de la ZAC n'a pas été modifié et qu'il aboutit à une surface de 26 ha environ, le contrat de concession porte sur une première tranche opérationnelle moins importante (environ 10 ha).

Cette première phase a pour but de permettre prioritairement l'accueil d'entreprises locales et plus spécifiquement celles installées sur le secteur René Cassin.

Ces délocalisations permettront ainsi de réaménager le secteur Cassin pour du logement dans le cadre de la restructuration et l'extension du village.

Parallèlement, des activités commerciales trouveront leur place sur la première phase de la Burlière.

A la suite de l'approbation du traité de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires a démarré les missions qui lui sont dévolues. Ainsi, les négociations foncières ont été relancées avec trois différents propriétaires et sont toujours en cours.

Parallèlement, il y a lieu d'entrer en contact avec les propriétaires mitoyens du Chemin de la Burlière qui seront concernés par l'élargissement de ce chemin.

Afin de permettre l'avancée des discussions ainsi que pour démontrer la détermination de la Collectivité sur cette opération, une déclaration d'utilité publique est lancée sur le périmètre. A cet effet, un géomètre et un bureau d'études spécialisé seront missionnés.

Du point de vue opérationnel, un BET a été désigné, ainsi qu'un hydraulicien, chargé entre autres du dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. Pour pouvoir proposer des plans reprenant les schémas de principe, il leur est nécessaire qu'un plan topographique soit établi, ce qui est la mission prioritaire du géomètre.

B. LES CONVENTIONS DE TRAVAUX

**Communauté du Pays d'Aix
Communes de Fuveau – Aix-en-Provence – Bouc-Bel-Air/Simiane – Les Pennes-Mirabeau – Pertuis
Convention pour l'aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage**

La Communauté du Pays d'Aix par délibération du bureau communautaire en date du 22 juillet 2010 a décidé de confier à la SPLA une mission pour la réalisation d'Aires d'Accueil pour les gens du voyage sur les communes de son territoire précisées ci avant.

Le coût estimatif de cette opération s'élève à 21 781 000,00€ TTC dont 1 089 050,00€ TTC de rémunération pour la SPLA.

L'opération qui peut démarrer le plus rapidement est celle de FUYEAU compte tenu notamment de la Maîtrise foncière par le Maître de l'Ouvrage.

L'équipe de Maîtrise d'œuvre retenue est Christophe FAYEL, Architecte associé à SOGREAH pour la Mission d'Etudes uniquement et pour un montant de 66 037,72€ TTC.

Le permis de construire devrait être déposé au mois de juin 2011 et les travaux devraient démarrer au mois d'octobre 2011.

Pour les Communes d'Aix-en-Provence et Bouc-Bel-Air/Simiane, un programmiste a été désigné pour préparer le Concours d'Architecture. Il s'agit de EXACT associé à ALPHA ICO économiste pour un montant de 31 897,32 € TTC.

Enfin pour les Communes des Pennes-Mirabeau et Pertuis une consultation pour la désignation du prestataire qui assurera la mise en oeuvre et le suivi de la DUP et des modifications de POS a été lancée.

Communauté du Pays d'Aix

Commune de Pertuis

Convention pour l'aménagement d'un carrefour giratoire sous la voie ferrée et la RD 956

Par délibération du bureau communautaire du 22 Juillet 2010, la Communauté du Pays d'Aix a confié à la SPLA une Convention pour l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 956 et à travers le talus de la voie ferrée de la ligne « CHEVAL BLANC » au nord du Pôle d'Activités de la Ville de Pertuis.

Le coût de l'opération a été évalué à 1 500 000,00€ TTC et la rémunération de la SPLA à 96 000,00€ TTC.

Pour démarrer cette opération la SPLA est contrainte d'attendre la signature de la Convention qui doit intervenir entre la Communauté du Pays d'Aix et RFF concernant la construction de deux Ponts rails et permettre d'engager les études en coordination avec les Services de RFF.

Communauté du Pays d'Aix

Commune de Cabriès et des Pennes-Mirabeau

Convention pour l'aménagement de la RD6 dans la traversée de Plan-de-Campagne

Par délibération du bureau communautaire du 22 juillet 2010, la Communauté du Pays d'Aix a confié à la SPLA une Convention pour l'aménagement de la RD6 dans la traversée de Plan-de-Campagne sur les Communes de Cabriès et des Pennes-Mirabeau.

L'opération concerne plus particulièrement la réalisation de travaux de voirie pour la création d'un itinéraire de sécurité pour les Pompiers et les Services de Police. Le montant de l'opération est de 2 M€ TTC et la rémunération de la SPLA s'élève à 120 000,00 € TTC.

La mise en œuvre de cette opération a permis à la SPLA de désigner l'équipe de Maîtrise d'œuvre composée de CITTA et STRADA Ingénierie pour un montant de 67 485,50€ TTC. Les études se déroulent suivant le calendrier du Maître de l'Ouvrage. Les travaux débuteront au mois de septembre 2011.

Parallèlement la SPLA a attribué le marché de Coordination et Sécurité Santé à QUALICONSULT pour un montant de 5 166,72€ TTC et la Mission géotechnique à HYDROGÉOTECHNIQUE SUD-EST pour un montant de 2 951,13€ TTC.

Communauté du Pays d'Aix

Communes de Meyrargues - Pertuis – Le Puy Sainte Réparate – Eguilles – La Roque-d'Anthéron

Jouques – Simiane-Collongue – Lambesc – Saint-Cannat – Saint-Paul-lez-Durance

Convention pour le réaménagement des sites ayant servi pour l'enfouissement des déchets ménagers

Par délibération en date du 22 juillet 2010 la Communauté du Pays d'Aix a confié à la SPLA une Convention pour le réaménagement des sites qui ont servi de Centre d'enfouissement pour les déchets ménagers pour les Communes de son territoire désignées ci avant.

Le montant de l'opération décomposée en cinq phases qui se dérouleront jusqu'en 2013 est évalué à 4 510 000,00€ TTC et la rémunération de la SPLA à 193 000,00€ TTC.

Le bureau d'études retenu pour le premier site à traiter à savoir la Commune de Meyrargues est ANTEA pour un montant de 10 524,80€ TTC. Les travaux ont été attribués à l'entreprise MARION pour un montant de 56 570,00€ TTC.

Ils sont terminés depuis le mois de février 2011.

S'agissant des sites de Pertuis et du Puy-Sainte-Réparate, le bureau d'études retenu est CSD Ingénieurs pour un montant de 89 990,00 € TTC. Les études sont en cours et les travaux devraient commencer au mois de juin 2011.

Communauté du Pays d'Aix

Commune de Venelles

Convention pour l'aménagement de l'Ex RN96 dans le quartier des LOGISSONS

La Communauté du Pays d'Aix par délibération en date du 22 juillet 2010 a décidé de confier à la SPLA une Convention pour l'aménagement de l'EX RN 96 dans la zone d'Activités du quartier des Logissons.

L'opération a été estimée à 646 000,00€ TTC et la rémunération de la SPLA à 24 000,00€ TTC.

Le Bureau d'Etudes retenu est CITTA Associé à STRADA Ingénierie pour un montant de 23 680,00€ TTC.

La Mission de Coordination Sécurité et de Protection de la Santé a été attribué à SOCOTEC pour un montant de 2 403,96€ TTC et la Mission Géotechnique à HYDROGÉOTECHNIQUE SUD-EST pour un montant de 4 577,39€. TTC.

Les études se déroulent conformément au calendrier prévisionnel et les travaux devraient démarrer en septembre 2011.

Communauté du Pays d'Aix

Convention de travaux pour la réalisation de la Gare Routière

Cette convention a été notifiée à la SPLA le 09 septembre 2010 (montant travaux 19 450 000,00 € H.T – montant rémunération SPLA 550 000 € H.T).

Entre cette date et la fin de l'année 2010, la SPLA a constitué le Dossier de Consultation des maîtres d'œuvre et lancé la consultation restreinte correspondante et engagé les discussions avec le centre Hospitalier Montperrin pour l'acquisition du foncier nécessaire à l'opération.

La Commission d'Appel d'Offres de la SPLA du 10 novembre 2010 a retenu 9 candidats sur 35 candidatures ; un dossier de consultation a été communiqué à ces 9 candidats.

Ville d'Aix-en-Provence

Convention de travaux pour la construction de la Nouvelle Ecole d'Art

Cette convention travaux a été notifiée à la SPLA le 15 septembre 2010 (montant travaux 9 500 000,00 € H.T – rémunération SPLA 500 000,00 € H.T).

Les directives précises sur le programme ont été communiquées par la Ville à la SPLA le 14 octobre dont la demande de recourir à un autre programmiste que celui ayant travaillé antérieurement pour la Ville.

Depuis cette date, la SPLA a retenu après consultation INEXIA MENIGHETTI pour réaliser le programme définitif, le Programme Technique Détaillé, et l'assistance au concours d'architectes et pour un montant de rémunération de 38 130,00 € H.T.

Les études de programmation ont démarré en relation avec la Ville et l'équipe pédagogique de l'Ecole.

Ville d'Aix-en-Provence

Convention pour l'aménagement d'un complexe animalier

La Ville d'Aix-en-Provence par délibération n°2010-755 a décidé de confier à la SPLA la réalisation d'un complexe animalier sur un terrain communal situé sur le plateau de l'Arbois. Le coût estimatif de cette opération d'élève à 1 530 000,00€ TTC dont 90 000,00€ TTC de rémunération pour la SPLA.

La difficulté de cette opération ne réside pas dans la construction du complexe, mais plus directement dans l'ensemble des démarches administratives et réglementaires préalables nécessaires à l'obtention du Permis de Construire.

En effet, le terrain est situé dans une partie protégée du PIG de l'ARBOIS à proximité du Secteur faisant l'objet de protections spéciales (ZICO, ZNIEFF).

Ces contraintes imposent à la SPLA de réaliser notamment une étude d'incidence environnementale, une modification de POS, un dossier au titre des installations classées et pour la Ville, la mise en œuvre d'une délégation de service public.

Dans ce contexte réglementaire la SPLA a désigné le bureau d'études chargé de la mise en œuvre de ces procédures. Il s'agit de B & R INGENIERIE pour un montant de 32 770,00€ TTC. Parallèlement la SPLA a désigné le programmeur chargé de l'établissement du Programme du complexe, il s'agit de EXACT Associé à ALPHA, I et CO économiste pour un montant de 19 947,00€ TTC.

Les études de programmation ont été validées par le Comité de Pilotage du mois de décembre 2010.

L'ensemble des études se déroule conformément au planning prévisionnel.

Commune de Châteauneuf-le-Rouge Convention d'aménagement pour le Centre ancien

Par Convention en date du 1^{er} juin 2010, la Commune de Châteauneuf-le-Rouge a confié à la SPLA la réalisation de l'opération d'aménagement du centre ancien qui porte sur la réalisation de logements et le réaménagement de la place Auguste BARRET.

Après la désignation de l'équipe de Maîtrise d'œuvre composée de Messieurs Patrice DENIS et Bruno PAILLET, Architectes, des Bureaux d'études BETEM PACA, Jean BATTIER et FL Associés, la SPLA a également retenu SOCOTEC pour la mission de Contrôle Technique et le bureau VERITAS pour celle de Coordination Sécurité et Protection de la Santé.

S'agissant des logements l'opération a été scindée en deux tranches.

La tranche une concernant la création d'un local commercial et d'un logement. La tranche deux portant sur l'aménagement et la création de huit logements.

Après réalisation des études techniques et lancement de la consultation d'entreprise, la CAO de la SPLA a attribué le mercredi 13 octobre 2010 le marché de travaux à l'entreprise EBW pour un montant de 257 626,45€ TTC. Les travaux seront livrés à la fin du mois d'avril 2011.

S'agissant de la deuxième tranche, la CAO a attribué le 22 décembre 2010 le marché de travaux à l'entreprise EBW pour un montant de 640 756,78€ HT soit 766 345,11€ TTC. Les travaux seront livrés à la fin du mois de juillet 2011.

Enfin les études d'aménagement de la place se déroulent suivant le calendrier prévu et les travaux commenceront au mois de septembre 2011.

C. L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Commune de Simiane-Collongue Convention d'Assistance à Maître d'Ouvrage pour la fourniture et la mise en place d'une tribune télescopique motorisée pour la salle polyvalente

Par Convention en date du 12 juillet 2010 la Ville de Simiane-Collongue a confié à la SPLA l'opération concernant la fourniture et la mise en place d'une tribune télescopique motorisée nécessaire à l'équipement de la salle polyvalente. Le coût de l'opération s'élève

prévisionnellement à la somme de 178 500,00€ TTC incluant la rémunération de la SPLA pour un montant de 8 500,00€ TTC.

La consultation des fournisseurs est en cours et l'installation du matériel est prévue pour la fin du mois de Juin 2011.

Commune de Simiane-Collongue

Convention d'Assistance à Maître d'Ouvrage pour l'aménagement de la voirie communale.

Par Convention en date du 12 juillet 2010, la commune de Simiane-Collongue a décidé de confier à la SPLA une mission générale de conduite d'opération à caractère administratif financier et technique dans le domaine des infrastructures pour une durée de 3 ans soit, jusqu'au 31 janvier 2013.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 2 000 000,00€ TTC dont 95 300,00€ TTC de rémunération pour la SPLA.

Les premiers travaux sont aujourd'hui en cours de réalisation.

Commune de Simiane-Collongue

Convention d'Assistance à Maître d'Ouvrage – Aménagement de l'avenue du Roussillon.

La Commune de Simiane-Collongue, par Convention en date du 12 juillet 2010 a décidé de confier à la SPLA par Convention une mission de conduite d'opération à caractère administratif, financier et technique pour l'aménagement de l'avenue du Roussillon entre la gare ferroviaire et le Centre Ville afin d'y aménager une voie piétonne et cyclable.

Le coût estimatif de cette opération est de 300 000,00€ TTC dont 14 350,00€ TTC de rémunération pour la SPLA.

Le Maître d'œuvre désigné pour les études techniques et le suivi des travaux est DESIGN PROJECT. Le montant de la mission s'élève à 13 993,20€ TTC.

Les études sont presque achevées et les travaux devraient démarrer au mois de juin 2011.

D. LES PRESTATIONS DE SERVICE

Ville d'Aix-en-Provence

Convention d'études du pont sur l'Arc dans le secteur de La Beauvalle :

Cette convention d'études d'un montant de 50.000, 00 € H.T a été notifiée à la S.P.L.A le 15 septembre 2010.

Entre cette date et la fin de l'année 2010, la S.P.L.A a passé commande des études techniques de l'ouvrage au bureau d'études B&R INGENIERIE pour un montant de 9.800, 00 € H.T.

Elle a également passé commande à INGEROP – IPSEAU de l'étude de l'incidence hydraulique de l'ouvrage sur les crues de l'Arc pour un montant de 10.950, 00 € H.T.

Ville d'Aix-en-Provence

Centre de congrès Carnot - Convention pour les études préalables à l'extension ou au transfert de l'équipement public.

Par délibération n°2010-1143 du 15 novembre 2010 le Conseil Municipal de la Ville a décidé de confier à la SPLA une Convention pour la réalisation des études préalables à l'extension ou au transfert du Centre de Congrès Carnot.

Le coût estimatif des dépenses, y compris la rémunération de la SPLA, s'élève à la somme de 80 000,00€ HT.

Pour la réalisation des études la SPLA a confié un Contrat au BET SLH EPHTA qui avait suivi dans les années 2000 les études et les travaux de l'actuel Centre des Congrès, pour un montant de 35 100,00€ HT ainsi qu'une commande à M. Hubert COHEN Architecte pour un montant de 9 000,00€ HT.

Les études se poursuivent suivant le calendrier prévisionnel.

Ville d'Aix-en-Provence

Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers

Convention pour la réalisation des études préalables pour la Construction d'un parking souterrain et d'un bâtiment d'enseignement

La Ville d'Aix-en-Provence par délibération n°2010-1144 en date du 15 novembre 2010 a confié à la SPLA une Convention pour la réalisation des études préalables nécessaires à la construction d'un parking souterrain de 450 places surmonté d'un bâtiment d'enseignement de 3 400 m² de SHON dans l'enceinte de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers.

Cette Mission d'un montant de 40 000€. HT incluant la rémunération de la SPLA, a été complétée au mois de mars 2011 par un Avenant n°1 qui compte tenu des éléments d'études plus importants qu'imaginés à l'origine, a été portée à 100 000,00€ HT rémunération de la SPLA incluse.

La Mission de programmation de ce dossier a été confiée au Cabinet INEXIA MENIGHETTI pour un montant de 28 105,00€ HT.

Commune des Pennes Mirabeau

Etudes préalables PALLIERES II

La Ville des Pennes Mirabeau est en possession d'études de faisabilité réalisées, d'une part, par la SEMEPA en son temps mais plus récemment par EPF PACA et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour l'opération dite PALLIERES II, entre le noyau villageois et la ZAC PALLIERES.

Cette opération représente l'enjeu urbain des prochaines années aux Pennes Mirabeau.

La Ville, avant de démarrer l'opération de ZAC, a souhaité confier à la SPLA Pays d'Aix Territoires une mission d'études préalables au dossier de ZAC préfigurant celle-ci. La mission correspondante lui a été confiée en Janvier 2011.

Depuis cette date, la SPLA Pays d'Aix Territoires a lancé toutes les procédures de consultations nécessaires au choix d'une équipe d'urbanistes, BET, hydrauliciens. Les appels d'offres ont été lancés, les décisions sont en cours.

Les études démarreront au début du mois de Mai, le calendrier impératif pour la Ville induit un achèvement des études fin 2011.

Commune de Ventabren

Convention d'études pour la modification du PLU et l'élaboration des dossiers de création et de réalisation de la ZAC de l'Héritière

Cette convention d'études d'un montant de 50 000,00 € H.T a été notifiée à la SPLA le 12 juillet 2010.

Entre cette date et la fin de l'année 2010, la SPLA a passé après consultation un contrat avec Marc FARCY, architecte urbaniste et le bureau d'études BATTIER pour l'assister dans les études d'urbanisme et techniques d'un montant de 39 468,00 € H.T.

Les études préalables ont été menées ce qui a permis au Conseil Municipal, par délibération du 26 octobre 2010, de définir les objectifs de l'opération et d'arrêter les modalités de la concertation. Deux réunions publiques se sont tenues les 15 novembre et 13 décembre 2010 et une troisième et dernière réunion est prévue en janvier 2011.

En parallèle de la concertation a été élaborée l'étude d'impact.

III. EXAMEN DES COMPTES

A. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la Société ont été établis conformément au Plan Comptable Général 99-03, approuvé par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principes généraux de prudence, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés.

Les méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice sont expliquées dans l'annexe des comptes.

B. EXAMEN DU BILAN – ACTIF

LES IMMOBILISATIONS

Au jour de la clôture, la Société ne dispose d'aucune immobilisation propre.

Par le biais d'un contrat de mise à disposition de moyens matériels, elle utilise des locaux et des équipements au sein de la SEMEPA.

Le contrat de mise à disposition fait l'objet d'une facturation qui est une charge de fonctionnement de la SPLA.

LES STOCKS ET OPERATIONS POUR COMPTE

Les opérations pour compte Concessions : _____ - 279 K€

Les montants par concession représentent le solde des recettes et des dépenses de l'opération et incluent les rémunérations de la Société prévues par le traité de concession.

Le solde est inscrit à l'actif du bilan :

- en positif lorsque les dépenses sont en avance sur les recettes,
- en négatif lorsque les recettes sont en avance sur les dépenses

Dans le cas de la ZAC de l'Enfant, dont le solde est positif, il s'agit d'un décalage dans le temps, entre le règlement des dépenses et le déblocage par la banque de la part de l'emprunt correspondant.

LES VALEURS REALISABLES

Les créances d'exploitation : _____ 698 K€

Il s'agit des créances de l'entreprise sur les tiers.

Le montant le plus important concerne une participation de 520 K€ appelée fin 2010, dont le versement a eu lieu début 2011.

LES VALEURS DISPONIBLES

Les disponibilités 2.515 K€

Afin d'assurer une parfaite couverture des dépenses des opérations, la société procède aux appels de financement auprès des collectivités avant d'engager les dépenses.

Jusqu'à ce que les factures soient réglées, la trésorerie est placée sur des comptes à termes sécurisés et résiliables à tout instant.

Des fonds importants ont été reçus dans la dernière semaine de l'année, qui ont été placés au tout début du mois de janvier 2011.

C. EXAMEN DU BILAN – PASSIF

LES CAPITAUX PROPRES

Capital social et Réserves 500 K€

La totalité du capital social de 500 K€ a été versée par les actionnaires.

Résultat de l'exercice - 73 K€

Il s'agit du 1er exercice d'activité de l'entreprise, celle-ci ayant été créée en mars 2010.

L'ensemble des contrats ayant concouru au chiffre d'affaires de l'année est donc en phase de démarrage.

Le résultat global négatif de - 73 K€ s'explique en totalité par le fait que les prestations fournies par la SPLA génèrent un investissement humain plus important dans les phases préparatoire et de démarrage.

Une fois ces opérations lancées, la rémunération rattrapera ce premier résultat qui n'est pas anormal pour une première année d'exploitation.

LES DETTES FINANCIERES

Emprunts 48 K€

Le tableau des emprunts figure en annexe.

A la date de l'arrêté des comptes, il s'agit d'un seul emprunt, sur une opération de concession.

LES OPERATIONS POUR COMPTE

Opérations pour compte Travaux 2.106 K€

Ce poste représente le solde des opérations pour compte Travaux, lorsque leurs recettes sont en avance sur leurs dépenses.

DETTES D'EXPLOITATION

Autres dettes d'exploitation 336 K€

Il s'agit pour l'essentiel de factures à recevoir à hauteur de 288 K€, dont 277 K€ pour la mise à disposition du personnel SEMEPA.

Les échéances fournisseurs se décomposent de la façon suivante :

A 30 jours : 49 K€

A 60 jours : 10 K€

A 90 jours : 277 K€

Dettes fiscales et sociales 19 K€

Il s'agit de la TVA à reverser à l'Etat en janvier 2011.

D. EXAMEN DU COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires 206 K€

Depuis la création de la SPLA Pays d'Aix Territoires par la Ville d'Aix en Provence et la CPA, associés fondateurs, 12 communes sont entrées au capital.

La SPLA ne pouvant travailler que pour ses actionnaires, la démarche des communes confirme l'intérêt de l'entreprise et assure ses perspectives de développement.

Le chiffre d'affaires 2010 est réparti sur 16 contrats dont le détail figure en annexe, pour le compte de 5 collectivités.

Le niveau d'activité correspond bien aux prévisions initiales pour la phase de démarrage.

Charges d'exploitation 282 K€

L'essentiel des dépenses, à hauteur de 232 K€, correspond à la charge de personnel pour les équipes mises à disposition de l'entreprise par la Semepa.

On trouve également :

- 15 K€ : honoraires du commissaire aux comptes
- 15 K€ : sous-traitance d'études pour la réalisation des opérations

- 6 K€ : dépenses de communication
- 4 K€ : honoraires divers

Résultat financier

3 K€

Les produits financiers, d'un montant de 3.750 €, proviennent de placement sur des comptes à terme de durée courte, entre la réception des participations des collectivités et le règlement des fournisseurs.

E. RESULTAT GLOBAL DE LA SOCIETE

Le résultat global de l'exercice 2010 est une perte de 73.413 euros.

IV. LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Etablissement public local, la SPLA Pays d'Aix Territoires travaille au côté des collectivités locales du Pays d'Aix dans un esprit de service public, avec l'efficacité, la maîtrise des coûts et la réactivité indispensables aux sociétés de droit privé.

Outil au service du développement des communes de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires a été créée à l'initiative des élus locaux d'Aix et du Pays d'Aix pour mener à bien leurs projets d'équipement, d'aménagement, d'urbanisme, de réhabilitation des centres anciens, de stationnement urbain ou encore d'accompagnement au développement économique.

Les communes de Venelles, Pertuis, Trets, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau, Châteauneuf-le-Rouge, Ventabren, Rognes, Coudoux, Simiane-Collongue, Rousset, La Roque-d'Anthéron ont déjà adhéré à la SPLA. Début 2011, les Communes du Tholonet et de Jouques ont délibéré à leur tour afin d'adhérer à la SPLA. D'autres communes telles que Meyrargues ou Peyrolles se sont montrées intéressées.

Le nombre d'adhésions à la SPLA confirme s'il en était besoin, l'intérêt de cette structure pour les collectivités.

A. LES PERSPECTIVES OPERATIONNELLES





La SPLA réalise des opérations de voirie, d'aménagement, intervient en qualité de soutien technique.

Outre les opérations lancées en 2010 et exposées ci-dessus, la SPLA travaille sur seize opérations pour la CPA sur des projets s'échelonnant jusqu'en 2014, notamment sur la construction des aires d'accueil des gens du voyage pour cinq communes, la requalification de décharges brutes pour la sauvegarde et mise en valeur des espaces naturels de son territoire ayant servi de centres d'enfouissement de déchets ménagers pour douze communes.



Les nouvelles opérations

Le début de l'année 2011 a été marqué par la concrétisation de nouvelles opérations.



Pour la Communauté du Pays d'Aix

-  Projet de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC centre ville de Pertuis qui a démarré au 1^{er} janvier 2011
-  Projet de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC centre ville de Trets
-  Projet de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC en vue de la requalification du centre ancien pour la ville de Lambesc
-  Réaménagement du secteur Barbier Dauphin à Meyrargues

Pour la commune de Venelles




-  Projet de concession d'aménagement pour l'opération Les Tournesols
-  Etudes préalables à l'aménagement du pôle de l'innovation lié aux énergies (cité de l'énergie)

Pour la Ville d'Aix-en-Provence


-  Plan Campus
-  Réalisation de l'opération d'aménagement de l'Ensoleillée

Les projets à l'étude


Pour la Communauté du Pays d'Aix

-  **Commune de Lambesc**
 - Extension de la ZAC de la Bertoire
-  **Commune de Saint-Paul-lez-Durance**
 - Projet de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC quartier des Lauves
-  **Commune de Venelles**
 - Projet de concession pour la réalisation de la ZAC Les Michelons


Pour la Ville d'Aix-en-Provence

-  Réalisation des études du secteur préliminaires du secteur de la Constance

Pour la Ville de Jouques

-  Aménagement sur la commune de Jouques

Les projets étudiés sans réponse

-  **Pour la Ville de Coudoux**
 - Aménagement des infrastructures du centre ville dont réalisation du réseau de chaleur
 - Réalisation d'un éco quartier projet du grand Coudoux

Pour la Ville de Lambesc

- Réaménagement et extension du parc des sports
- Extension de l'école maternelle Les Ecureuils
- Réaménagement de la salle de restauration du foyer du 3ème âge
- Extension de l'école primaire Van Gogh

Les perspectives opérationnelles

L'année 2011 sera celle des démarrages opérationnels des différentes opérations qui ont été confiées à la SPLA Pays d'Aix Territoires en 2010, début 2011.

ZAC de l'ENFANT, les travaux de la première tranche opérationnelle sur les terrains maîtrisés devront être entamés fin 2011.

Parallèlement, la poursuite des négociations foncières et/ou le lancement de la DUP pourra permettre de finaliser la maîtrise des terrains.

En complément, la commercialisation de la première tranche pourra être lancée et répondre partiellement aux 600.000 m² de demandes recensées à ce jour.

Trets : ZAC de la BURLIERE, l'année 2011 sera consacrée, d'une part, aux acquisitions foncières peut être via une DUP si les relations se durcissaient ainsi qu'à la mise en œuvre technique d'une première tranche de la première phase.

Le respect du calendrier sollicité par la Ville sera à ce prix.

Lambesc : ZAC de la BERTOIRE, 2011 devrait voir la mise en œuvre de la première tranche de la première phase de travaux, l'essentiel des procédures administratives étant achevé à ce jour.

Ventabren

Clôture de la concertation et approbation du Dossier de Création en mars 2011.

Enquête publique de modification du PLU en avril/mai 2011.

Approbation de la modification du PLU et du Dossier de Réalisation et fin de la convention d'études en juillet 2011.

Communauté du Pays d'Aix : Gare routière

Désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre et signature du marché correspondant en janvier 2011.

Etudes premier semestre 2011.

Démarrage des travaux fin d'année 2011.

Ville d'Aix-en-Provence

Convention d'études du pont sur l'Arc dans le secteur de la Beauvalle

Terminer les études au mois de mars 2011.

Ecole d'art

Arrêter le programme définitif en février.

Lancement du concours en mars.

Choix du lauréat à l'été.

Démarrage des études au dernier trimestre 2011.

Convention d'études du pont sur l'Arc dans le secteur de La Beauvalle :

Terminer les études au mois de mars 2011.

L'avenir de votre société est assuré pour les années 2011 et 2012. Il conviendra cependant de se préoccuper des projets qui pourraient se dérouler en 2013 et 2014, pour assurer la pérennité de la structure.

B. LES MOYENS DE LA SPLA

L'année 2011 verra la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES se doter de moyens propres. Elle sera amenée à avoir son propre personnel et à constituer avec la SEMEPA une Unité Economique et Sociale et un Groupement d'Intérêt Economique qui hébergera en particulier les moyens matériels et humains dédiés, mis en commun entre les deux structures notamment le service administratif et financier et les Ressources Humaines.

Il y a lieu de rappeler que cette société est créée ex nihilo et qu'elle devrait bénéficier d'une montée en charge progressive.

En conséquence, elle ne saurait être raisonnablement, au regard des règles d'une saine gestion économique et financière, dotée de services permanents, dès à présent, sans qu'un plan de charge suffisant soit mis en corrélation.




C'est la raison pour laquelle, les actionnaires publics adhérents, soucieux des deniers publics, ont souhaité adosser dans un premier temps la SPLA à la SEMEPA. Deux conventions de mise à disposition des moyens humains et des moyens matériels ont été adoptées par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2010 pour une durée d'un an.

Il paraît en effet superflu, voire contreproductif, de disposer de deux services comptables, financiers et ressources humaines, pour gérer ce qui existait dans une seule structure auparavant et qui serait réparti entre deux sociétés. Ces moyens seront mis en commun dans un groupement d'intérêt économique à constituer.

Par ailleurs, la SEMEPA a 50 ans d'expérience dans le métier d'aménageur et dispose de moyens matériels et humains expérimentés.

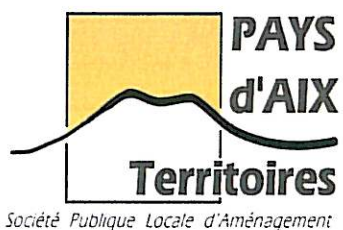
De fait, on assistera à un glissement progressif de l'activité contrats publics aujourd'hui exercée par la SEMEPA au bénéfice de la SPLA.

La SPLA peut assumer les missions suivantes :

-  procéder aux études pré-opérationnelles nécessaires à clarifier les engagements de la Collectivité,
-  acquérir la propriété, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, des biens immobiliers situés dans le périmètre d'opérations d'aménagement, gérer les biens acquis ; mettre en état les sols et, le cas échéant, les libérer de leurs occupants ;
-  réaliser les équipements d'infrastructure destinés à être remis à la collectivité publique ; assurer le suivi et la coordination de la réalisation des équipements ;

- ✚ procéder à toutes les études nécessaires et, notamment, en cours d'opération, proposer toute modification de programme qui s'avérerait opportune, assortie des documents financiers prévisionnels correspondants ;
- ✚ tenir constamment à jour, outre les documents comptables, des documents de gestion faisant apparaître la situation de trésorerie ; négocier et contracter les moyens de financements les plus appropriés ;
- ✚ mettre en place des moyens efficaces pour assurer la commercialisation dans les meilleures conditions possibles ; organiser toute structure d'accueil et de conseil des acquéreurs ; céder les terrains ; préparer et signer tous actes nécessaires ;
- ✚ promouvoir la Haute Qualité Environnementale : à travers les éléments fondateurs du parti d'aménagement. La SPLA poursuivra cette orientation en privilégiant les programmes de construction qui adhéreront à la norme BBC ;
- ✚ bâtir en accord avec les Collectivités, les partenariats nécessaires sur les plans technique et financier, dans le souci de favoriser le bon déroulement de l'opération ; mettre en œuvre la politique de communication définie avec la collectivité actionnaire ;
- ✚ d'une manière générale, assurer l'ensemble des études, les tâches de gestion et la coordination indispensables pour la bonne fin de l'opération, et assurer en tous temps une complète information de la collectivité publique cocontractante sur les conditions de déroulement de l'opération.

C'est cette expérience acquise au fil des ans qui est concrètement transmise à votre Société. Elle permettra de réaliser les projets des collectivités actionnaires, de les mener à bien avec toujours les mêmes objectifs de respect du prix et des délais.



S.A. au capital de 500 000 €
Siège social : 2 rue Lapierre – 13 100 Aix-en-Provence
Siret n° 520 668 443 00010 R.C. 2010 B 511

COMPTES ANNUELS

2010

Sommaire Général

B Bilan et Compte de Résultat

A Annexe aux Comptes

D Détail des Comptes

BILAN ACTIF 2010

		Brut	Amt / prov	Net
IMMOBILISATIONS				
Immobilisations propres				
Immobilisations financières				
STOCKS				
Opérations pour compte Concessions		-278 641		-278 641
15	- Zac de l'enfant	11 446		11 446
16	- Zac de la Burlière - Trets	-290 087		-290 087
VALEURS REALISABLES				
Créances d'exploitation		698 828		698 828
- Fournisseurs débiteurs et comptes rattachés		48 000		48 000
- Clients, clients factures à établir		520 000		520 000
- Etat T.V.A. + T.V.A. en attente		51 520		51 520
- Produits à recevoir		79 308		79 308
VALEURS DISPONIBLES				
Valeurs mobilières de placement				
- Valeurs mobilières de placement				
- Sicav / Obligations / Livret d'Epargne				
Disponibilités		2 515 332		2 515 332
- Comptes courants		1 811 698		1 811 698
- Certificats de dépôts et billet de trésorerie		701 996		701 996
- Intérêts à recevoir		1 638		1 638
TOTAL BILAN ACTIF		2 935 518		2 935 518

BILAN PASSIF 2010

		N
CAPITAUX PROPRES ET RESERVES		
	Capital	500 000
	Réserves	
	Résultat de l'exercice	-73 413
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
	Emprunts	48 000
	- Emprunts long terme	48 000
STOCK OPERATIONS POUR COMPTE		
	Opérations pour prestation de service	2 106 497
17	- Aménagement et réhabilitation centre ancien Châteauneuf Le Rouge	580 909
18	- Aménagement de la Gare Routière d'AIX	535 760
19	- Aire d'accueil des gens du voyage	249 996
20	- Agt RD6 Z.A. Plan de Campagne Cabriès et Pennes	200 149
21	- Agt carrefour giratoire RD956 Pertuis	18 215
22	- Sauvegarde espaces naturels	248 549
23	- Réhabilitation ZA des Logissons Venelles	100 071
24	- Construction de l'école de l'art	95 517
25	- Fourrière et refuge animal de l'arbois	77 331
DETTES D'EXPLOITATION		
	Avances et acomptes	
	Autres dettes d'exploitation	335 629
	- Fournisseurs d'exploitation	47 526
	- Fournisseurs factures à recevoir	288 103
	Dettes fiscales et sociales	18 805
	- Etat TVA	18 805
TOTAL BILAN PASSIF		2 935 518

OPERATIONS POUR COMPTE - ACTIF AU 31/12/2010

DETAILS	2010		
	Recettes	Dépenses	Solde
Zac de l'Enfant	95 987	107 433	-11 446
Zac de La Burlière	300 020	9 933	290 087
	396 007	117 366	278 641

OPERATIONS POUR COMPTE - PASSIF AU 31/12/2010

DETAILS	2010		
	Recettes	Dépenses	Solde
Agt et réhabilitation centre ancien Châteauneuf Le Rouge	643 888	62 979	580 909
Agt de la Gare Routière d'Aix	550 037	14 278	535 759
Aire d'accueil des gens du voyage Aix en Provence, Bouc Bel Air-Simiane, Fuveau, Les Pennes Mirabeau, Pertuis	250 017	21	249 996
Agt RD6 Plan de Campagne, Cabriès, Les Pennes Mirabeau	206 135	5 986	200 149
Agt carrefour giratoire RD 956 Pertuis	20 016	1 801	18 215
Sauvegarde espaces naturels Le Puy Sainte Réparate, Pertuis, Eguilles, La Roque d'Anthéron, Jouques, Simiane Collongues, Lambesc, Saint-Cannat, Meyrargues, Saint-Paul les Durance	250 034	1 485	248 549
Réhabilitation Z.A. des Logissons Venelles	102 470	2 399	100 071
Construction de l'école de l'art Aix en Provence	100 110	4 593	95 517
Fourrière et refuge animal de l'Arbois	100 109	22 778	77 331
	2 222 816	116 320	2 106 496

COMPTE DE RESULTAT

	2010
PRODUITS D'EXPLOITATION	
- Rémunération concessions	84 202
- Rémunération prestations de services	60 249
- AMO et autres prestations	61 059
Chiffre d'affaires Net	205 510
Autres produits de gestion	
Reprises sur amortissements et provisions	
Transfert de charges	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	205 510
CHARGES D'EXPLOITATION	
SERVICES EXTERIEURS	26 448
Fournitures de bureau	1 450
Sous traitance générale et informatique	5 833
Autres Services extérieurs	2 800
Primes d'assurance	1 795
Etudes générales	14 570
	0
AUTRES FRAIS EXTERIEURS	255 776
Personnel détaché ou prêté à l'Entreprise	231 669
Honoraires	18 620
Frais d'Acte	289
Prestations diverses	1 800
Annonces et insertions	1 418
Réceptions	1 858
Autres frais et commissions	122
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	282 224
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-76 714
PRODUITS FINANCIERS	3 301
CHARGES FINANCIERES	
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	3 301
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II)+(III-IV)	-73 413
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0
IMPOT SUR LES BENEFICES (VIII)	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	208 811
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII)	282 224
RESULTAT	-73 413

CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31/12/2010

	Date notification	Durée	Rémunération HT		Chiffre d'affaires 2010
			fixe totale	commercialisation	
CONCESSIONS (LC) Concession d'aménagement pour la réalisation de la Zac du Quartier de l'Enfant à Aix Concession d'aménagement pour la réalisation de la Zac de la Burlière à Trets	LC 01 CPA	18/03/2010	938 000	0,70%	74 269
	LC 02 CPA	22/10/2010	510 640	0,70%	9 933
PRESTATION DE SERVICE (LZ) Aménagement et réhabilitation centre ancien Châteauneuf Le Rouge Aménagement de la Gare Routière d'AIX Aire d'accueil des gens du voyage Agt RD6 Z.A. Plan de Campagne Cabriès et Pennes Agt carrefour giratoire RD956 Pertuis Sauvegarde espaces naturels Réhabilitation ZA des Logissons Venelles Construction de l'école de l'art Fourrière et refuge animal de l'Arbois	LZ 01 Ville Châteauneuf Le Rouge	21/06/2010	79 632		1 977
	LZ 02 CPA	08/09/2010	950 000		10 000
	LZ 03 CPA	23/07/2010	910 577		10 000
	LZ 04 CPA	06/09/2010	100 334		5 000
	LZ 05 CPA	23/07/2010	80 268		16 137
	LZ 06 CPA	06/09/2010	161 371		2 000
	LZ 07 CPA	23/07/2010	20 067		10 000
	LZ 08 Ville d'Aix	09/09/2010	500 000		5 135
	LZ 09 Ville d'Aix	16/09/2010	75 251		
PRESTATION ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE - ETUDES (LA) Etudes pour la modification du PLU et la création d'une ZAC à Ventabren Aménagement la Beauvalle Centre de congrès Carnot - Extension	LA 01 Ville Ventabren	01/07/2010	50 000		15 000
	LA 02 Ville d'Aix	09/09/2010	50 000		31 233
	LA 08 Ville d'Aix	15/11/2010	80 000		2 575
- TRAVAUX (LB) Tribunes télescopiques motorisées Remise en état de la voirie communale Liaison entre la gare et le centre ville avenue Roussillon	LB01 Ville de Simiane	08/09/2010	7 107		2 500
	LB02 Ville de Simiane	08/09/2010	79 682		7 567
	LB03 Ville de Simiane	08/09/2010	12 000		2 184
TOTAL			4 604 930		205 510

ANNEXE
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
DE LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

EXERCICE 2010

L'annexe qui vous est présentée ci-dessous, en conformité avec la loi comptable en vigueur, est un état comportant les explications nécessaires à une meilleure compréhension des documents, dont la partie examen des comptes du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire. La Société a respecté les principes comptables de base, dans le respect du principe de prudence et de continuité de l'exploitation.

1) EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

Il s'agit du 1^{er} exercice d'activité de l'entreprise, celle-ci ayant été créée en mars 2010.

L'ensemble des contrats ayant concouru au chiffre d'affaires de l'année est donc en phase de démarrage.

Le résultat global négatif de - 73 K€ s'explique en totalité par le fait que les prestations fournies par la SPLA génèrent un investissement humain plus important dans les phases préparatoire et de démarrage.

Une fois ces opérations lancées, la rémunération rattrapera ce premier résultat qui n'est pas anormal pour une première année d'exploitation.

2) NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Traitement comptable des opérations pour compte

Les méthodes de comptabilisation des opérations d'aménagement élaborées par le Conseil National de la Comptabilité assurent une totale correspondance entre les informations financières données dans les états annuels de la Société et celles des comptes-rendus d'opérations transmis à la Collectivité Locale.

Pour assurer une parfaite lisibilité et pour faciliter le passage des comptes de la Société aux comptes rendus annuels, les points suivants sont assurés :

▪ Opérations pour compte Concessions

C'est le solde l'opération qui est indiqué à l'actif du bilan.

Ce solde correspondra au solde d'exploitation provisoire de l'opération du CRACL.

Si ce solde est négatif, cela signifie que les recettes sont en avance sur les dépenses au 31 décembre de l'exercice. Il est positif dans le cas inverse.

Les dépenses et recettes de chaque opération sont présentées en annexe.

▪ Opérations pour compte Travaux

Lorsque le solde de l'opération est indiqué à l'actif du bilan, toujours en positif, c'est que les dépenses sont supérieures aux recettes au 31 décembre de l'exercice.

Aucune opération n'est dans ce cas cette année.

La situation dans laquelle les dépenses sont supérieures aux recettes ne doit jamais se produire puisque les contrats et le règlement intérieur de la Société prévoient que les collectivités apportent le financement des opérations.

La situation peut cependant se produire sur une durée courte, lorsque les déblocages d'emprunt viennent après les règlements des factures, sur présentation de ceux-ci auprès de la banque concernée.

Valeurs réalisables

Les disponibilités correspondent à la trésorerie propre de la SPLA et à la trésorerie des opérations pour compte.

La SPLA est particulièrement vigilante à obtenir des collectivités la trésorerie correspondant aux engagements qu'elle prend vis-à-vis des fournisseurs pour réaliser les opérations.

3) NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social

Le capital social est d'un montant de 500.000 euros composé de 10.000 actions de valeur nominale de 50 euros. L'ensemble des actions composant le capital est de même nature et confère les mêmes droits à leurs titulaires. Les collectivités locales détiennent la totalité du capital social et sont représentées au sein du Conseil d'Administration dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts.

Emprunts et dettes

Le détail est donné dans le tableau joint en annexe.

Opérations pour compte Travaux

Figurent ici le solde des opérations pour compte dont les recettes sont supérieures aux dépenses au jour de l'arrêté des comptes.

Les annexes retracent, pour chaque opération, la totalité des mouvements dans les différents postes de dépenses et de recettes de chaque opération.

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ce premier exercice d'activité a une durée de 10 mois.

Comme prévu pour la phase de démarrage, la Société ne dispose d'aucun salarié.

Elle a par contre bénéficié de la mise à disposition des collaborateurs de la Semepa, qui ont établi un suivi de leur temps de travail pour chaque opération, de la Semepa comme de la SPLA.

La facture de mise à disposition de personnel s'est ainsi élevée à 232 K€ et est détaillée en termes de temps passé et de contrat concerné.

Le résultat global négatif de la Société au 31 décembre 2010 ne préjuge pas des résultats finaux de chacune des opérations concernées.

La rémunération qui a été établie avec la collectivité doit correspondre à la totalité des coûts internes affectés à la réalisation de la prestation et l'équilibre doit apparaître à la fin de l'opération.

Un tableau détaillé donne le montant du chiffre d'affaires par contrat, la date de démarrage et la collectivité concernée.

Pour rappel, la SPLA ne peut travailler que pour ses actionnaires.

5) AUTRES INFORMATIONS

Comme prévu à l'article L822-11 du code de commerce, nous vous informons que les honoraires du Commissaire aux comptes se sont élevés à 15.000 € correspondant à la certification légale.

TABLEAU DES EMPRUNTS au 31/12/2010

Opération	Banque	date début	date fin	durée	montant contracté	montant libéré	capital restant dû	capital remboursé
ZAC de L'Enfant	BNP Paribas	16/06/2010	08/09/2020	10 ans	*4 500 000	48 000	48 000	0
					0	48 000	48 000	0

* emprunt garanti à hauteur de 80 % par la CPA

TABLEAU DES RESULTATS SOCIAUX AU 31/12/2010

ANNEE 2010	
RESULTAT	-73 413
REPORT A NOUVEAU	0
RESERVE LEGALE	-

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

NATURE DES INDICATIONS	2010
1- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	
a) Capital social	500 000
b) Nombre d'actions existantes	10 000
2- OPÉRATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE	
a) Chiffre d'Affaires H.T	205 510
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-73 413
c) Impôts sur les bénéfices	
d) Participation des salariés	
e) Résultats après impôts, participation et D.A.P.	-73 413
f) Résultat distribué	
3- RÉSULTAT PAR ACTION	
a) Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	-7,34
b) Résultats après impôts, participation et D.A.P.	-7,34
c) Dividende attribué à chaque action	
4- PERSONNEL	
a) Nombre de salariés	0
b) Montant de la masse salariale	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc ...)	-

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES
ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2010**

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Prêts participation construction			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	520 000	520 000	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	
<u>Etat et autres collectivités publiques</u>			
- Taxe sur la valeur ajoutée	51 520	51 520	-
Débiteurs divers	48 000	48 000	-
TOTAUX	619 520	619 520	0

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN ET 5 ANS AU PLUS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'un an à l'origine	48 000	1 333	21 333	25 334
Fournisseurs et comptes rattachés	335 629	335 629		
Impôt sur les bénéfices	0	0		
<u>Etat et autres collectivités publiques</u>				
- Taxe sur la valeur ajoutée	18 805	18 805		
TOTAUX	402 434	355 767	21 333	25 334

**REPARTITION DU MONTANT DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES
ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL**

ANNEE 2010

	RESULTAT AVANT IMPOT	IMPOT	RESULTAT NET
RESULTAT COURANT	-73 413	0	-73 413
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-73 413	0	-73 413